



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.1/12  
27 mai 1988

FRANCAIS  
Original: anglais

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité  
scientifique et technique

Athènes, 23-27 mai 1988

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

## INTRODUCTION

1. A leur Cinquième réunion ordinaire tenue à Athènes du 7 au 11 septembre 1987, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs ont approuvé la création d'un Comité scientifique et technique et d'un Comité socio-économique (UNEP/IG.74/5, section II, A) qui sont les deux organes subsidiaires permanents des Parties contractantes auxquels celles-ci confient l'étude préliminaire des éléments du programme et du budget et des recommandations y relatives. Il est prévu que ces deux comités se réunissent chaque année en avril/mai et que leurs rapports soient communiqués au Bureau pour observations avant d'être présentés aux Parties contractantes. L'organisation existante des Structures focales nationales pour chaque volet du Plan d'action pour la Méditerranée a été maintenue mais ces structures focales se réuniraient exclusivement sur une base ad hoc lorsque telle ou telle évolution du programme l'exigerait.

2. En application de cette décision, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a convoqué dans ses locaux d'Athènes, du 23 au 27 mai 1988, la Première réunion du Comité scientifique et technique chargée d'examiner les éléments pertinents du Plan (MED POL, Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et Aires spécialement protégées). Les Parties contractantes ont été invitées à désigner des représentants à la réunion. Etaient également invités des représentants des organismes des Nations Unies, organismes coopérants et organisations non gouvernementales - Commission économique pour l'Europe (CEE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission océanographique intergouvernementale (COI) et Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et des Centres régionaux compétents du PAM (Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées).

3. Les représentants désignés de 15 pays méditerranéens et de la Communauté économique européenne (CEE), des représentants de 9 organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées et organisations non gouvernementales et des représentants de 2 Centres régionaux du PAM ont assisté à la réunion. La liste des participants est reproduite à l'Annexe I du présent rapport.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

4. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif du PNUE, Dr. Mostafa K. Tolba.

5. Il a relevé qu'au cours de l'année écoulée des progrès considérables avaient été faits touchant les trois volets du PAM qui étaient soumis à l'examen du Comité. En particulier, quatorze pays sont maintenant couverts par des accords nationaux de surveillance continue ou transmettent des données. Cependant, huit pays seulement ont soumis des données pour 1986 et quatre pour 1987, et encore la plupart de ces données sont incomplètes. Un effort accru s'impose donc pour assurer l'envoi des données convenues en matière de surveillance continue.

En outre, cinq méthodes de référence ont été mises au point, six nouveaux formulaires de notification ont été élaborés, quatre exercices d'interétalonnage ont été menés à bien, trois programmes d'assurance de la qualité des données ont été lancés, quinze missions d'entretien ont été accomplies et plus de 60 bourses d'étude et participants à la formation et 109 projets de recherche ont été financés.

Des évaluations et des mesures proposées touchant les huiles lubrifiantes usées et les composés organostanniques sont présentées.

Le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures a organisé trois stages régionaux de formation et deux stages nationaux, a publié une nouvelle version du guide de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, un catalogue du matériel de lutte contre les déversements et une liste à jour des alertes et des accidents. Toutefois, jusqu'à présent, huit pays seulement ont adopté un plan national d'urgence et il convient d'inciter les autres à en faire autant.

Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées de la Méditerranée a diffusé des lignes directrices et révisé le répertoire des Aires marines et côtières protégées de la région méditerranéenne. Il a également mis en place, avec la collaboration de la Commission de l'Ecologie de l'UICN un groupe d'experts pour la sélection de nouvelles aires à protéger en Méditerranée. Ce groupe sur la conservation des écosystèmes côtiers est chargé de proposer des zones méditerranéennes supplémentaires qui pourraient faire l'objet d'une protection.

A la lumière de ces progrès, M. Manos a exprimé sa déception devant le retard apporté par certaines des Parties contractantes dans le paiement des contributions et a signalé que 2,2 millions de dollars étaient encore dus par onze pays pour l'exercice 1986-1987. Il a invité les participants à ne ménager aucun effort pour accélérer le versement de ces arriérés.

Tenant compte de ce que les Parties contractantes avaient approuvé le budget global pour 1989, le secrétariat a proposé une croissance budgétaire zéro pour les trois volets examinés (MED POL, ROCC et ASP).

#### Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

6. Le secrétariat a informé la réunion que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.23/11, Annexe VII) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion du Comité scientifique et technique du Plan d'action pour la Méditerranée, en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes.

#### Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

7. La réunion a élu à l'unanimité les membres ci-après du Bureau:

Président	: M. Joaquin Ros	(Espagne)
Vice-présidents	: M. Jacques Vaccarezza	(CEE)
	Mme Hedia Baccar	(Tunisie)
Rapporteur	: M. Abdul Fattah Boargob	(Libye)

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

8. La réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'Annexe II du présent rapport. La liste des documents qui ont été soumis à la réunion est reproduite à l'Annexe III.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

9. La réunion est convenue de travailler uniquement en séance plénière, étant entendu que des groupes de travail ou comités de rédaction ad hoc seraient constitués par le Bureau, en consultation avec le secrétariat, selon que de besoin.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires

10. Le secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/3 qui comporte une première section décrivant les activités MED POL de surveillance continue et de recherche menées entre janvier 1987 et mars 1988 et une deuxième section traitant des activités approuvées par les Parties contractantes pour 1989 ainsi que du budget proposé soumis au Comité pour examen et approbation.

11. La réunion a examiné les activités menées à bien au cours de la période 1987-1988. Le Coordonnateur de la Tunisie pour le MED POL a fait savoir au Comité que l'accord national de surveillance continue serait bientôt signé et que les renseignements déjà communiqués, ainsi que les données supplémentaires, seraient consignés sur les formulaires appropriés et envoyés à l'Unité de coordination. Le Coordonnateur de la Syrie pour le MED POL a signalé qu'il était indiqué à tort dans le document UNEP(OCA)/MED WG.1/3, Annexe I, que la Syrie n'avait communiqué aucune donnée. Son pays avait en fait expédié les données pour 1986 à l'Unité de coordination dans le courant de l'année 1987, les données concernant 1987 ayant été communiquées au Secrétariat au cours de la présente réunion. Le Coordonnateur de la Turquie pour le MED POL a signalé au Comité que bien que la procédure de signature formelle par son pays de l'accord de surveillance continue ne soit pas encore achevée, les données continueraient d'être régulièrement expédiées selon la présentation requise avec toutes les explications nécessaires concernant les techniques d'échantillonnage et d'analyses.

12. Au cours des débats, le secrétariat et le représentant de l'OMS ont expliqué que le projet actuellement exécuté sur les risques sanitaires du méthylmercure, qui sera examiné lors de la réunion consultative sur les critères de qualité du milieu en rapport avec la santé (Ljubljana, 12-16 septembre 1988) mentionnée au paragraphe 32 du document UNEP(OCA)/MED WG.1/3, était conforme à la recommandation approuvée par les Parties contractantes à leur Quatrième réunion ordinaire tenue à Gênes du 9 au 13 septembre 1985 (UNEP/IG.56/5, Rec. F.5(g)) en ce qui concerne les activités pertinentes à exécuter dans le cadre du MED POL. Les mesures proposées par cette consultation ne devraient vraisemblablement pas s'opposer à celles que les Parties contractantes ont déjà adoptées dans la même recommandation, ni nécessiter l'adoption, sur une base commune, de nouvelles mesures juridiques.

13. S'agissant des travaux entrepris par le secrétariat pour rassembler des informations sur la mortalité des oursins, plusieurs représentants ont recommandé qu'une procédure analogue soit appliquée en ce qui concerne le phénomène de dégradation des éponges constatée dans plusieurs zones méditerranéennes.

14. En ce qui concerne l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés du cadmium, le représentant de la CEE a insisté une fois encore pour que le document comporte des renseignements sur la meilleure technologie disponible pour éliminer la pollution due à ces substances, les industries responsables des rejets de tels déchets et les mesures juridiques et administratives en vigueur actuellement dans ce domaine.

15. Le Comité a ensuite examiné les activités proposées pour 1989 ainsi que les allocations budgétaires correspondantes.

16. S'agissant de la surveillance du transfert de la pollution par la voie atmosphérique, parvenue maintenant à la fin de la phase pilote, le représentant de l'OMM a présenté le programme de surveillance continue et de modélisation établi et proposé par les experts participant à l'atelier sur la pollution transférée à la mer Méditerranée par la voie atmosphérique, tenu à Belgrade du 10 au 13 novembre 1987 (UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.3). Le Comité est convenu, après de longues délibérations, que le programme tel qu'exposé dans l'Annexe IV, soit entrepris sur une base volontaire dans le plus de pays possible dans le cadre des accords nationaux de surveillance continue. L'aide fournie pour sa mise en oeuvre devrait également s'inscrire dans le cadre général de la composante MED POL relative à l'assistance en matière de surveillance continue. Lors de l'examen des paramètres apparaissant dans l'appendice 1 de l'Annexe IV du présent document, le Comité est convenu que ceux-ci doivent être considérés comme ayant une valeur indicative et non contraignante. Le Comité a également décidé de créer un Groupe spécial d'experts sur la pollution de la mer Méditerranée par la voie atmosphérique qui travaillerait par correspondance et serait chargé d'examiner et de coordonner les activités au titre du programme et de préparer le deuxième atelier qui se tiendrait à la fin de 1989.

17. Le secrétariat a expliqué que la surveillance pilote des polluants marins cancérigènes, mutagènes et tératogènes, loin d'être un exercice théorique, avait pour objectif de fournir des données sur les niveaux de certaines substances dont il est prouvé qu'elles possèdent un pouvoir cancérigène, mutagène ou tératogène (selon la définition de l'Annexe I du Protocole tellurique), afin de permettre l'élaboration du document d'évaluation pertinent prévu dans le calendrier d'activités approuvé pour l'application progressive du Protocole.

18. Il a également été expliqué que l'évaluation des critères déjà adoptés par les Parties contractantes se rapportait aux mesures actuellement prises par les pays en vue de leur application, y compris la fourniture de conseils et d'assistance à cette fin. S'agissant des critères adoptés par les Parties contractantes à titre provisoire à savoir ceux relatifs aux eaux de baignade, il faut entreprendre les études nécessaires pour les confirmer ou non, comme le prévoit la recommandation pertinente formulée par les Parties contractantes à Gênes en 1985 (UNEP/IG.56/5, Recommandation F.6).

19. Le secrétariat a également confirmé que les réunions proposées pour 1989 au titre du volet recherche du MED POL étaient conformes à la recommandation approuvée par les Parties contractantes à leur Cinquième réunion ordinaire (UNEP/IG.74/5, Recommandation I).

20. Après une longue discussion, le Comité a approuvé le budget pour 1989 tel qu'il figure à l'Annexe V.

21. Le représentant de la France s'est déclaré satisfait de constater, après les inquiétudes exprimées par son pays concernant les augmentations du budget de surveillance continue du MED POL, que le budget proposé pour 1989 était identique à celui approuvé pour 1988. Il a en outre dit que, de l'avis de son pays, ce chiffre devrait non seulement représenter un plafond à ne pas dépasser dans les années à venir mais, de plus, devrait être progressivement réduit à mesure que la responsabilité financière était prise en charge par les diverses Parties contractantes. Cependant, d'autres représentants ont exprimé l'avis inverse et ont rappelé le rôle important de cette assistance pour certains des pays ainsi que la nécessité d'une assurance de la qualité et de l'application du Protocole tellurique.

22. Certains représentants ont suggéré que le coût des traitements du personnel des institutions des Nations Unies employé à plein temps par le MED POL pourrait être en partie financé par leurs organisations respectives. Le secrétariat a expliqué que, conformément aux procédures en vigueur dans le Système des Nations Unies, les traitements du personnel des Nations Unies affecté à des programmes extra-budgétaires sont à la charge desdits programmes. Une organisation du système des Nations Unies ne pourrait imputer le coût des traitements de ces fonctionnaires sur son budget ordinaire qu'à condition d'avoir reçu de ses Etats membres, lors de la réunion appropriée de son Assemblée ou de son Conseil, l'instruction expresse d'inscrire de tels programmes à son budget ordinaire.

23. Après une discussion concernant l'octroi d'une assistance directe aux Parties contractantes pour les activités de surveillance continue, il a été expliqué que pour l'octroi d'une telle assistance, les modalités exposées dans la recommandation approuvée par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP/WG.74/5, Recommandation H), seraient appliquées.

Point 7 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

24. Le secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/4 qui contient des informations à jour sur la situation du Protocole et son application dans les divers pays.

25. Le représentant de la CEE a informé la réunion que le 11 avril 1988 son organisation avait transmis à l'Unité de coordination du PAM des renseignements sur les dispositions institutionnelles relatives à l'application des recommandations de la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes de septembre 1987 en ce qui concerne les mesures destinées à prévenir la pollution par le mercure et les critères de qualité du milieu pour les eaux conchylicoles.

Point 8 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux immersions

26. Le secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/5 qui contient des informations à jour sur la situation du Protocole et son application dans les divers pays. Les participants ont fourni des renseignements supplémentaires touchant la désignation des "autorités compétentes" et les activités d'immersion en 1987 ainsi que les rapports portant la mention "néant".

27. Le Comité a demandé au secrétariat de préparer pour sa prochaine réunion:

- (a) une liste des "autorités compétentes";
- (b) un rapport de synthèse sur les substances et les quantités immergées selon le modèle adopté par la Convention de Londres de 1972 sur l'immersion.

28. La réunion a rappelé que l'immersion des déchets de dragage devrait également être notifiée selon les termes du Protocole.

29. Un participant, rappelant la recommandation figurant dans le document UNEP/WG.14/5 de 1982 relative à l'incinération des déchets en mer, a informé le Comité que la Seconde conférence ministérielle sur la mer du Nord (Londres, 24-25 novembre 1987) avait décidé de réduire l'incinération en mer de 65% d'ici à 1991 et de l'éliminer complètement d'ici au 31 décembre 1994. La CEE a déjà présenté une proposition de directive concernant l'immersion de déchets en mer incluant l'incinération.

30. Il serait donc peut-être nécessaire que les Parties contractantes envisagent de modifier le Protocole relatif à l'immersion afin d'interdire l'incinération en mer dans la zone de la Méditerranée.

Point 9 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

31. Le secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/6 intitulé "Evaluation des huiles lubrifiantes usées dans la mer Méditerranée et mesures proposées en vue de leur élimination". Il a expliqué que, pour des raisons techniques, le document avait été distribué aux participants lors de la réunion.

32. Le Comité est convenu que, du fait de la distribution tardive du document, les représentants n'étaient pas en mesure de le commenter dans le détail. Toutefois, un certain nombre d'observations préliminaires ont été faites à l'occasion d'un débat général. Si de nouveaux éléments concernant les législations et les données nationales ont été apportés au document originel de 1987, une mise à jour reste cependant nécessaire. La définition proposée des huiles lubrifiantes usées devra être revue. Il a finalement été décidé que le secrétariat enverrait un questionnaire simplifié aux structures focales du PAM, avec copie aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL, qui fourniraient les informations et données nouvelles ou actualisées nécessaires pour permettre l'élaboration d'une version révisée du document à soumettre à la prochaine réunion du Comité en 1989.

Point 10 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organostanniques et mesures proposées

33. Le secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/7 intitulé "Evaluation des composés organostanniques en tant que polluants du milieu marin et mesures proposées pour la Méditerranée". Il a été expliqué aux participants que les mesures proposées se fondaient sur des données d'autres régions considérées comme suffisantes pour justifier des mesures régionales, même avec des informations limitées quant au niveau des composés organostanniques en Méditerranée même.

34. Au cours des débats, la réunion s'est félicitée de la très bonne qualité du document dans son ensemble. Divers représentants ont proposé un certain nombre de modifications à apporter aux mesures qui seront soumises aux Parties contractantes pour adoption. L'ensemble révisé des mesures proposées, tel qu'accepté à titre provisoire par le Comité (Annexe VI) sera présenté à la prochaine réunion après avoir été examiné par les autorités nationales compétentes.

35. Il a également été décidé qu'une fois introduites les modifications proposées, le document sur l'évaluation (UNEP(OCA)/MED WG.1/7), contenant en annexe les résultats de l'étude de surveillance pilote des composés organostanniques actuellement en cours, serait présenté au Comité, à sa prochaine réunion, avant d'être officiellement soumis pour adoption aux Parties contractantes à leur Sixième réunion ordinaire.

36. Il a également été décidé que le secrétariat étudierait, en collaboration avec l'OMI, la possibilité d'interdire complètement l'application des peintures au tributylétain (TBT) de libre association dans la Méditerranée sur tous les navires et qu'il ferait rapport à la prochaine réunion du Comité.

Point 11 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état des travaux du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires

37. Le Directeur du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) a présenté le rapport sur l'état des travaux du Centre (document UNEP(OCA)/MED WG.1/8) qui contient, dans sa première partie, des renseignements sur les activités mises en oeuvre ou en train de l'être en 1987/88 et expose, dans sa deuxième partie, les activités à réaliser en 1989 ainsi que les crédits budgétaires proposés soumis au Comité pour examen et approbation.

38. La réunion a examiné les activités mises en oeuvre au cours de la période 1987-88.

39. Au cours des débats, le représentant de Malte a réaffirmé la position de sa délégation concernant les locaux du Centre à Malte, qui apparaît dans le rapport de la réunion chargée de l'examen du ROCC tenue à Malte en février 1987 (document UNEP/WG.150/8) à savoir que, au cas où le gouvernement maltais ne pourrait reconduire le bail des locaux du ROCC, il mettrait à la disposition du Centre, aux mêmes conditions que celles du bail actuel, des locaux équivalents et suffisants offrant des installations comparables.

40. S'agissant de l'accord entre le gouvernement maltais et l'OMI sur le statut du Centre, le représentant de Malte a informé la réunion qu'aucun problème majeur ne s'opposait à la signature dudit accord et il a promis de porter cette question à l'attention de son gouvernement.

41. Le représentant de la Libye, tout en se félicitant des stages de formation organisés par le Centre, a suggéré que les stages au niveau national soient étendus aux participants des pays voisins.



42. La représentante de la Grèce a suggéré qu'il serait utile d'aligner le catalogue d'équipement sur le catalogue pertinent du système d'information de la CEE afin d'en assurer la comparabilité et d'éviter un chevauchement des efforts. Elle a aussi insisté sur la nécessité de réaliser un inventaire des méthodes et techniques appropriées aux interventions en cas de pollution chimique de la mer.

43. Le Comité a ensuite examiné les activités proposées pour 1989 ainsi que les allocations budgétaires correspondantes.

44. Le Directeur du ROCC et le Coordonnateur du PAM ont exposé en détail les raisons qui étaient à l'origine de la proposition de création d'un nouveau poste de chimiste, lesquelles découlaient des recommandations formulées par les Parties contractantes à leur dernière réunion, tendant à étendre les responsabilités du ROCC aux substances nuisibles autres que les hydrocarbures.

45. Au cours des débats, des participants ont exprimé l'avis qu'il n'était pas nécessaire de remplacer le poste de Directeur adjoint (administration) par un chimiste (P-3) comme l'avait proposé le secrétariat.

46. D'autres représentants ont suggéré que le Centre devrait avoir la latitude d'utiliser la somme proposée pour le poste de chimiste pour recruter des consultants en 1989 et l'a invité à présenter des propositions concrètes à ce sujet à la prochaine réunion des Parties contractantes, sur la base de l'expérience acquise pendant la première année. En attendant, on pourrait faire appel aux services d'autres institutions spécialisées compétentes dans le domaine des substances dangereuses.

47. Le représentant de la COI a signalé que son organisation était disposée à fournir gratuitement toute information utile au Centre.

48. Après en avoir débattu, le Comité a accepté la recommandation du secrétariat de supprimer le poste de Directeur adjoint (administration). La réunion a décidé d'inscrire les crédits prévus pour le poste proposé de chimiste à la rubrique budgétaire consultants. Le Comité a ensuite approuvé le budget 1989 tel qu'il figure à l'Annexe V.

Point 12 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux situations critiques

49. Le Directeur du ROCC a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/9 qui récapitule l'état d'application du Protocole relatif aux situations critiques par les Parties contractantes.

50. Il a déploré que, malgré le nombre d'années écoulées, huit Parties contractantes seulement avaient jusqu'à présent élaboré un plan national d'urgence. Il a instamment demandé aux autres Parties contractantes d'arrêter définitivement leur plan et a déclaré que le Centre était disposé à les aider en ce sens. Le Directeur a prié les pays de la Méditerranée de communiquer régulièrement au Centre des rapports sur les accidents ainsi que toutes autres données utiles susceptibles de lui permettre de mettre à jour ses publications.

51. Le représentant de la Libye a informé la réunion que son pays est en train de mettre définitivement au point son plan national d'urgence qui devrait être prêt d'ici la fin de 1988, avec l'assistance du ROCC.

52. Le représentant du Liban a expliqué que malgré les difficultés que traverse son pays, la mise au point définitive du plan d'urgence est en bonne voie.

53. Le représentant de Malte a signalé l'importance qu'il y avait à obtenir le matériel nécessaire à la mise en oeuvre du plan d'urgence.

54. Le Coordonnateur du PAM a remercié les Parties contractantes qui avaient apporté au Centre une aide en espèces et en nature pour ses programmes de formation. Il a rappelé que, conformément à la résolution 7 portant création du Centre, ce dernier avait plusieurs fonctions outre la formation mais que nombre d'entre elles demandaient la pleine coopération des gouvernements.

55. Le représentant de la CEE a fait savoir à la réunion qu'une installation de réception flottante était entrée en service récemment à Rijeka (Yougoslavie) financée par les autorités nationales et locales avec une contribution de la Communauté. Trois autres projets pilotes sont en cours.

56. En ce qui concerne les installations de réception portuaires, le secrétariat a annoncé que l'on s'attendait à disposer de renseignements mis à jour à la suite d'une mission de la Banque mondiale à laquelle avait participé l'expert technique du ROCC.

57. Le secrétariat a rappelé la décision prise par les Parties contractantes à leur Cinquième réunion ordinaire d'inviter les pays à examiner le projet de protocole sur l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de mer et de son sous-sol (UNEP/IG.74/5, section II, D, 1). Une communication a récemment été envoyée à toutes les Parties contractantes rappelant la date limite de septembre 1988 pour l'envoi d'observations écrites au secrétariat.

58. Le représentant de la France a signalé que son pays avait des objections sérieuses concernant certaines sections du projet de Protocole "offshore". Une réponse écrite sera envoyée au secrétariat.

59. Toutes les observations écrites seront communiquées aux Parties contractantes et une réunion technique est prévue début 1989 pour examiner le texte du projet de Protocole.

60. Le représentant de la Yougoslavie a informé la réunion d'un accident survenu il y a trois ans à un navire transportant des substances dangereuses. Il a expliqué les opérations entreprises par son pays pour faire face à cet incident et a offert de partager l'expérience acquise avec les autres pays méditerranéens.

61. Le Directeur du Centre a informé le Comité qu'il comptait prendre sa retraite avant la prochaine réunion et a remercié les participants de leur soutien. Le Coordonnateur a rendu hommage aux qualités professionnelles et personnelles de M. Voirin, qui ont été précieuses pour le ROCC et le Plan d'action. Au nom du Comité, le Président a exprimé ses vifs remerciements au Directeur du Centre pour le travail accompli et les progrès du Centre.

Point 13 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état des travaux du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires

62. Le Directeur du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/10 établi par le CAR/ASP en collaboration avec le secrétariat. La première partie de ce document contient des renseignements sur les activités réalisées ou mises en route par le CAR/ASP en 1987 et 1988. La deuxième partie présente, pour examen et approbation du Comité, les activités à entreprendre en 1989 avec leurs incidences budgétaires ainsi qu'un projet de Plan d'action pour la gestion du phoque-moine méditerranéen.

63. Le Directeur a informé la réunion que la nouvelle date limite pour l'envoi de commentaires et de renseignements concernant le répertoire des aires protégées marines et côtières avait été reportée au 30 juin 1988. La version définitive du répertoire sortira en décembre 1988. Il a vivement incité les structures focales à envoyer des renseignements sur leurs aires protégées et activités diverses afin d'aider le Centre à mettre à jour la version officielle du répertoire, la carte des aires protégées de la Méditerranée et la banque de données. Il a signalé qu'un groupe d'experts chargé de choisir des aires protégées pour les pays de la Méditerranée du sud se réunirait en Tunisie du 19 au 24 septembre 1988.

64. Le Comité a pris note des activités entreprises par le Centre en 1987-88. Des éclaircissements ont été fournis sur la différence entre le budget approuvé et les dépenses qui avait eu lieu en 1987 en raison du démarrage tardif des activités par report de crédits de 1986.

65. Un représentant a demandé que le Centre ASP fournisse à toutes les structures focales nationales une liste des experts employés par le Centre. Le Directeur a promis de le faire.

66. Le Coordonnateur du PAM a appelé l'attention des participants sur le rapport de la consultation conjointe d'experts pour la conservation du phoque-moine de Méditerranée réunie à Athènes les 11 et 12 janvier 1988. Cette réunion avait été organisée conjointement par l'UICN et le PNUE (OCA/PAC) en coopération avec le PNUE/MEDU. Il ne s'agissait pas d'une réunion intergouvernementale mais d'une réunion interinstitutions d'experts à laquelle ont participé, à leurs propres frais, des experts ou représentants de 17 organisations venant de 10 pays, et qui n'a entraîné aucune dépense financière pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, l'Unité de coordination s'étant contentée de mettre ses locaux à la disposition de cette réunion. Le Coordonnateur a notamment évoqué la section (A-2) du document UNEP(OCA)/MED WG.1/10 relative au Plan d'action pour la gestion du phoque-moine de Méditerranée (Monachus monachus) proposé par la réunion de consultation.

67. Au cours de la discussion sur le Plan d'action pour le phoque-moine, certains représentants ont signalé que diverses activités intéressant cette espèce avaient été entreprises par le Conseil de l'Europe et des pays méditerranéens à titre individuel. Ils ont souligné la nécessité d'une meilleure coopération et coordination de toutes ces activités avec celles menées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Le représentant de la Turquie a informé les participants qu'une Conférence sur la conservation du phoque-moine de Méditerranée tenue à Rhodes a entrepris en 1978 des activités internationales. Une deuxième conférence a été organisée à La Rochelle (France) et une troisième à Antalya (Turquie). Il a également signalé au Comité que la première réserve naturelle côtière pour la protection du phoque-moine de Méditerranée a été créée en 1966; deux réserves supplémentaires ont par la suite été établies en 1972 et 1976.

68. Deux représentants se sont félicités du travail accompli par la réunion consultative et ont pris note de la bonne qualité du Plan d'action mais ont regretté que certains spécialistes réputés qui avaient été invités ont été dans l'impossibilité de participer à la réunion et que des représentants officiels des pays de la Méditerranée n'aient pas été invités.

69. La représentante de la Grèce a invoqué les activités menées dans son pays ces dix dernières années pour protéger les phoques-moines des mers Egée et Ionienne, notamment la législation mise en place, les travaux de recherche scientifiques et les études qui ont conduit à la création du parc marin des Sporades du nord, le système de surveillance et de sauvetage et les campagnes d'information. La coopération internationale, en particulier avec la CEE et certains pays européens, a joué un rôle important dans la protection des phoque-moines et de leurs biotopes en Grèce.

70. Le représentant de l'UICN a expliqué la nature de cette réunion qui avait été organisée en coopération et en coordination avec le PNUE (OCA/PAC et Unité de coordination) et le CAR/ASP. Le Plan d'action proposé serait utilisé par l'UICN en tant que cadre pour les interventions futures. Il a exprimé l'espoir que la réunion adopterait ce Plan.

71. Certains représentants ont insisté sur l'importance d'entreprendre des actions concrètes en vue de sauvegarder cette espèce, tout en aidant financièrement les pays, en particulier ceux en voie de développement qui en formuleraient la demande, à mener des activités dans ce domaine.

72. En conclusion, le Comité a pris note avec intérêt du Plan d'action en matière de gestion du phoque-moine en Méditerranée (Monachus monachus) qui figure à l'annexe VII.

73. Le Comité a pris note de l'intention du secrétariat de convoquer une consultation d'experts UICN/PNUE sur les tortues de mer mais a demandé que les structures focales nationales pour les Aires spécialement protégées en soient informées suffisamment à l'avance pour pouvoir désigner des experts nationaux et en financer la participation.

74. Le représentant de Monaco a rappelé que la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée est une organisation intergouvernementale qui possède, sous la forme de Comités scientifiques, une structure de conseil sur l'étude scientifique de la Méditerranée. C'est ainsi qu'elle est nantie d'un Comité Vertébrés marins et céphalopodes. Il a donc suggéré que le PAM se retourne vers la CIESM pour le problème du choix des experts scientifiques sur le phoque-moine. Une liste d'experts pourrait être ainsi établie par le Bureau central lors de sa prochaine réunion en octobre 1988. De plus, à l'ordre du jour de son prochain Congrès-Assemblée plénière (Athènes, Octobre 1988), la CIESM a programmé une réunion sur les tortues marines. Si à leur sujet un problème de choix d'experts scientifiques se posait comme c'était le cas pour le phoque-moine, la proposition énoncée plus haut pourrait être suivie.

75. Après que le Directeur du Centre ait répondu aux questions d'ordre budgétaire et administratif, le Comité a approuvé le budget pour 1989 tel qu'il figure à l'Annexe V.

76. En ce qui concerne les activités proposées pour 1989, la représentante de la Tunisie, appuyée par d'autres délégations a demandé que les montants non dépensés en 1988 soient utilisés en 1989 pour fournir une assistance aux pays.

Point 14 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

77. Le Directeur du CAR/ASP a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.1/11 établi par le secrétariat. Ce document récapitule la situation en ce qui concerne l'application par les Parties contractantes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

78. La représentante de la Tunisie a informé la réunion qu'une nouvelle aire protégée venait d'être créée dans son pays.

79. Le représentant de la Libye a signalé que le Protocole était en cours de ratification par son pays. Il a demandé qu'une assistance technique soit fournie à la Libye pour le choix, la création et la gestion d'aires protégées.

80. Certains représentants ont mentionné la possibilité de réaliser des progrès dans l'application du Protocole en développant des jumelages permettant des échanges entre les responsables de la gestion des aires protégées des différents pays.

81. Après un bref débat sur cette question, le Comité a pris note du document.

Point 15 de l'ordre du jour - Questions diverses

82. Le représentant de la CEE a demandé des éclaircissements sur le statut exact des documents d'information présentés à la réunion et sur l'utilisation qui en était faite par le secrétariat. Il lui a été répondu que le secrétariat et les institutions coopérantes étaient responsables du recrutement des experts nécessaires pour l'élaboration de tout document exigeant un tel concours. Toute section d'un document d'information devant être examinée à l'occasion de réunions était inclus par le secrétariat dans le document de travail pertinent.

83. La représentante de la Grèce a appelé l'attention des participants sur le fait que, de par sa nouvelle structure, le Comité scientifique et technique n'était pas en mesure d'accorder suffisamment de temps aux questions techniques, les problèmes administratifs et financiers représentant une part importante de ses travaux. Elle a proposé de signaler ce problème aux Parties contractantes. Il a été convenu que cette question serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique.

84. La représentante de la Grèce a également mentionné la Semaine méditerranéenne de l'environnement qui aurait lieu du 4 au 10 juillet 1988. Elle a vivement incité tous les pays à organiser des activités appropriées à cette occasion et a invité les représentants des Parties contractantes à une réunion-débat qui se tiendrait à Athènes le 10 juillet 1988 dans le cadre des activités organisées par la Grèce.

85. S'agissant de la requête récemment adressée par le secrétariat aux Parties contractantes leur demandant de fournir des renseignements sur l'application de la déclaration de Gênes de 1985, le représentant de la France a indiqué que son pays était prêt à donner les informations nécessaires mais qu'il souhaiterait voir le secrétariat adresser un plan précis du rapport demandé, énumérant la liste des rubriques qui doivent être développées, afin d'être en mesure de lui communiquer ces données sous la forme voulue. Le secrétariat s'est engagé à fournir les précisions demandées.

86. Conformément à la suggestion du secrétariat, le Comité est convenu de tenir sa prochaine réunion à Athènes du 22 au 27 mai 1989.

87. Le représentant de la Syrie a fourni au Comité des informations concernant un chargement de substances dangereuses actuellement transportées sur le bateau Zanoobia. Le coordonnateur a remercié les autorités syriennes pour les mesures prises ainsi que les représentants de la Grèce et de l'Italie pour les renseignements fournis à ce sujet en vue de résoudre le problème.

Point 16 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

88. La réunion a adopté le rapport le 27 mai 1988.

Point 17 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

89. Après l'échange habituel de civilités, le Président a déclaré la réunion close le 27 mai 1988 à 13 heures.

Annexe I

List of participants  
Liste des participants

CYPRUS  
CHYPRE

Mr. Andreas Demetropoulos  
National Co-ordinator for MED POL  
Director, Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture and Natural Resources  
Tagmatarchou Pouliou 5-7  
Nicosia  
Cyprus

Tel: 303279  
Tlx: 605 4660 Minagri CY

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNE

M. Jacques Vaccarezza  
Administrateur Principal  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Direction générale de l'environnement, de la  
protection des consommateurs et de la  
sécurité nucléaire  
Commission des Communautés européennes  
200 rue de la Loi  
1049 Bruxelles  
Belgique

Tel: 32-2-235 51 08  
Tlx: 21877 COMEU B  
Cable: COMEUR BRUXELLES  
Tlfax: 32-2-236 01 44

EGYPT  
EGYPTE

Mr Mohamed Mamdouh Abbas  
Institute of Oceanography and Fisheries  
Kayet Bey  
Alexandria  
Egypt

Tel: 801553, 801499, 801173  
Tlx: 54206

FRANCE

M. Michel Desmars  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Ministère de l'Environnement  
Direction de l'Eau et de la Prévention  
des Pollutions et des Risques  
Service de l'Eau  
Sous-Direction de la Qualité des Eaux Marines  
et Continentales  
14 Boulevard du Général Leclerc  
92524 Neuilly sur Seine Cedex  
France

Tel: 47581212  
Tlx: Denvir 620602 F  
Tlfx: 47450474

GREECE  
GRECE

Ms Athena Mourmouris  
National Co-ordinator for MED POL  
Environmental Engineer  
Ministry of the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
Pouliou 8 and Amaliados  
11523 Athens  
Greece

Tel: 6410242  
Tlx: 216374 IHOP

Ms Demetra Spala  
Marine Biologist  
Ministry of the Environment, Physical  
Planning and Public Works, Env. Div.  
147 Patission Street  
11251 Athens  
Greece

Tel: 8632493  
Tlx: 216028 DYPP GR

Mr Damianos Doumanis  
Ministry of Mercantile Marine  
Director  
Marine Environment Protection Division  
Notara 106  
Piraeus  
Greece

Tel: 4517409, 4510036



Mr Yannis Zouboulis  
Ministry of Mercantile Marine  
Marine Environment Protection Division  
Notara 106  
Piraeus  
Greece

Tel: 4517409, 4511437

ISRAEL

Ms Bernanda Flicstein  
National Co-ordinator for MED POL  
Haifa District Environmental Town  
Association  
14, Brancha Chabas str.  
Haifa  
Israel

Tel: 04-389178/9

Fax: 04-389170

ITALY  
ITALIE

Mr Lorenzo Villa  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Istituto Superiore di Sanità  
Viale Regina Elena 299  
00161 Roma  
Italy

Tel: 00396 4990 459

Tlx: 43-610071 ISTSAN I

Tlfx: 00396 4957621

Cable: ISTISAN

LEBANON  
LIBAN

Mr H. Hratch Kouyoumjian  
Chef  
Centre de la Recherche Marine  
Conseil National de la Recherche  
Scientifique  
B.P. 123  
Jounieh  
Liban

Tel: 9.934763, 9.918570, 9.934763,  
9.918570

Tlx: 29140 LE

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN  
ARAB JAMAHIRIYA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE  
POPULAIRE SOCIALISTE

Mr Abdul Fattah Boargob  
Dr. Med. Vet. Senior Scientist  
Technical Centre for Environment Protection  
P.O. Box 83618  
Tripoli  
Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 48452

Tlx: 20381 Health LY

MALTA  
MALTE

Mr Lawrence Micallef  
Principal Health Inspector  
Ministry of Education and Environment  
Environment Section  
Beltissebh  
Valletta  
Malta

Tel: 230487  
Tlx: 1115 MEE MT

MONACO

M. Patrick Van Klaveren  
Secrétaire général  
Centre scientifique de la Principauté  
de Monaco  
16 boulevard de Suisse  
MC 98030 Monaco cedex  
Principauté de Monaco

Tel: 93-303371, 93-258954  
Tlx: 469796 GENTEL MC

SPAIN  
ESPAGNE

M. Joaquin Ros Vicent  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Jefe del Area de Estudios  
Dirección General de Medio Ambiente  
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo  
Paseo de la Castellana 67  
Madrid - 3  
Espagne

Tel: 341-2531600 ext.2400, 2337136(dir.)  
Tlx: 22325  
Tlfx:

Mr Pedro Gea  
Jefe Servicio S. Maritima  
Direccion General Marina Mercante  
Ruiz de Alarcon 1  
Madrid  
Espagne

Tel: 341-5328420  
Tlifax: 341-5222752

M. Pedro Costa Morata  
Dirección General de Medio Ambiente  
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo  
Paseo de la Castellana 67  
Madrid - 3  
Espagne

Tel: 341-2531600  
Tlx: 22325

SYRIA  
SYRIE

Mr Hassan Helmi Kharouf  
National Co-ordinator for MED POL  
Faculty of Sciences  
Department of Zoology  
Damascus University  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Tel: 222003 ext. 489  
Tlx: 411971 SY HAMAK

TUNISIA  
TUNISIE

Mme Hedia Baccar  
Directeur de l'environnement  
Direction de l'environnement  
Ministère de l'Agriculture  
30 rue Alain Savary  
1002 Tunis  
Tunisie

Tel: 1-890863, 1-890926  
Tlx: 13378 MINAGR TN

M. Mohamed Hadj Ali Salem  
Coordonnateur National pour le MED POL  
Directeur de l'Institut National Scientifique  
et Technique d'Océanographie et de Pêche  
2025 Salamambo  
Tunis  
Tunisie

Tel: 1-730420, 1-730548  
Tlx: 14739 MEDRAP TN

TURKEY  
TURQUIE

Mr Turgut Balkas  
National Co-ordinator for MED POL  
General Directorate of Environment  
Office of the Prime Minister  
Atatürk Bulvari 143  
Bakanliklar  
Ankara  
Turkey

Tel: (90-4)1174455,2237100  
Tlx: 42761 ODTK TR  
Tlfx: (90-4)2233054

Mr Tansu Gurpinar  
Biologist  
General Directorate of Environment  
Office of the Prime Minister  
Atatürk Bulvari 143  
Bakanliklar  
Ankara  
Turkey

Tel: (90-4)1174455  
Tlx: 44620 BBCG TR  
Tlfx: (90-4)1177971

Ms Sema Nur Acar  
General Directorate of Environment  
Office of the Prime Minister  
Atatürk Bulvari 143  
Bakanliklar  
Ankara  
Turkey

Tel: (90-4)1174455  
Tlx: 44620 BBCG TR  
Tlfx: (90-4)1177971

• YUGOSLAVIA  
YUGOSLAVIE

Mr Tito Kosty  
Director  
Department of Planning and Environmental  
Protection  
Committee for Building, Housing, Public Works  
and Environment Protection of Socialist  
Republic of Croatia  
Marulicev trg 16  
41000 Zagreb  
Yugoslavia

Tel: 41-447811, 448551  
Tlx: 22120

Mr Slavko Sobot  
Institute of Public Health of SR Croatia  
Rockefellerova 7  
41000 Zagreb  
Yugoslavia

Tel: 41-272822

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND NON-  
GOVERNMENTAL ORGANISATIONS  
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES, ET ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'EUROPE

Mr Jose Maria Martinez-Pujana  
Environmental Affairs Officer  
Room 319  
ENHS/ECE  
Palais des Nations  
8-14 avenue de la Paix  
1211 Geneva 10  
Switzerland

Tel: 346011  
Tlx: 289696

FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION OF THE UNITED  
NATIONS  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE

Mr Gabriel P. Gabrielides  
Senior Fishery Officer  
(Marine Pollution)  
FAO Project Office  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx: 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

UNITED NATIONS EDUCATIONAL  
SCIENTIFIC AND CULTURAL  
ORGANIZATION  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE

Mr Gunnar Kullenberg  
Senior Assistant Secretary IOC  
UNESCO  
7 place de Fontenoy  
75700 Paris  
France

Tel: 145683992  
Tlx: 204461  
Tlfx: 145671690  
Cable: UNESCO PARIS

WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE  
LA SANTE

Mr Louis J. Saliba  
Senior Scientist  
WHO/EURO Project Office  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Ave.  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

WORLD METEOROLOGICAL  
ORGANIZATION  
ORGANISATION METEOROLOGIQUE  
MONDIALE

Mr Alexander Soudine  
Scientific Officer  
World Meteorological Organization  
41 avenue Giuseppe Motta  
CH-1211 Geneva 20  
Switzerland

Tel: 4122-346400 ext. 420  
Tlx: 23260 OMM CH  
Cable: METEOMOND GENEVA

UNITED NATIONS INDUSTRIAL  
DEVELOPMENT ORGANIZATION  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL

Ms Sonia Maltezou  
Industrial Development Officer  
Programme on the Management of Industrial  
Pollution and Environmental Resources  
UNIDO  
P.O. Box 300  
A-1400 Vienna  
Austria

Tel: 222-2631, 3674  
Tlx: 135612 Y UNO A

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY  
AGENCY  
AGENCE INTERNATIONALE DE  
L'ENERGIE ATOMIQUE

Mr Laurence D. Mee  
Head, Marine Environmental Studies Laboratory  
International Laboratory of Marine  
Radioactivity  
International Atomic Energy Agency  
24 avenue de Fontvieille  
Aigue Marine  
Principauté de Monaco

Tel: 93504488  
Tlx: 479378  
Tlfx: 93257346

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC  
COMMISSION  
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTALE

Mr Gunnar Kullenberg  
Senior Assistant Secretary  
IOC  
c/o UNESCO  
7 place de Fontenoy  
75700 Paris  
France

Tel: 145683992  
Tlx: 204461  
Tlfx: 145671690  
Cable: UNESCO PARIS

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONAL UNION FOR  
CONSERVATION OF NATURE AND  
NATURAL RESOURCES

Mr Danny Elder  
Co-ordinator Coastal and Marine Programme  
IUCN  
Avenue du Mont Blanc  
CH-1196 Gland  
Switzerland

UNION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE ET  
DE SES RESSOURCES

Tel: 022-647181  
Tlx: 419605 IUCN CH  
Tlfx: 022-644238  
Cable: IUCNATURE, GLAND

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE  
FOR THE MEDITERRANEAN SEA  
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN  
DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES

Mr Michel Voirin  
Director  
R.O.C.C.  
Manoel Island  
Malta

Tel: 337296/7/8  
Tlx: 1464 UNROCC MW

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR  
LES AIRES SPECIALEMENT  
PROTEGEES

M. Mohamed Hady Ali Salem  
Directeur  
SPA/RAC  
c/o Institut National Scientifique  
et technique d'océanographie et de pêche  
2025 Salammbô  
Tunisie

Tel: 730420  
Tlx: 14739 MEDRAP TN

M. Alain Jeudy de Grissac  
Expert  
SPA/RAC  
c/o Institut National Scientifique  
et technique d'océanographie et de pêche  
2025 Salammbô  
Tunisie

Tel: 730496  
Tlx: 14739 MEDRAP TN



UNITED NATIONS  
ENVIRONMENT PROGRAMME  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Mr Aldo Manos  
Co-ordinator  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Ave.  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx: 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

Mr Ljubomir Jeftic  
Senior Marine Scientist  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Ave.  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx: 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

Mr Ibrahim Dharat  
Programme Officer  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Ave.  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx: 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

Mr Francesco Saverio Civili  
Marine Scientist  
Co-ordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Ave.  
11610 Athens  
Greece

Tel: 7236586, 7244536  
Tlx: 222611 MEDU GR  
Tlfx: 7218246  
Cable: UNITERRA ATHENS

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux
6. Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
7. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique
8. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux immersions
9. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées.
10. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organostanniques et mesures proposées
11. Rapport sur l'état des travaux du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
12. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux situations critiques
13. Rapport sur l'état des travaux du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
14. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport
17. Clôture de la réunion

Annexe III

Liste des documents

Documents de travail

UNEP(OCA)/MED WG.1/1	Ordre du jour
UNEP(OCA)/MED WG.1/2	Ordre du jour annoté
UNEP(OCA)/MED WG.1/3	Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
UNEP(OCA)/MED WG.1/4	Etat d'avancement du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique
UNEP(OCA)/MED WG.1/5	Etat d'avancement du Protocole relatif aux opérations d'immersion
UNEP(OCA)/MED WG.1/6	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usés et mesures proposées
UNEP(OCA)/MED WG.1/7	Evaluation des composés organostanniques en tant que polluants du milieu marin et mesures proposées pour la Méditerranée
UNEP(OCA)/MED WG.1/8	Rapport sur l'état des travaux du Centre régional de lutte contre la pollution (ROCC) en 1987/1988 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
UNEP(OCA)/MED WG.1/9	Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux situations critiques
UNEP(OCA)/MED WG.1/10	Rapport sur l'état des travaux du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/SPA) en 1987 et activités proposées pour 1989 avec leurs incidences budgétaires
UNEP(OCA)/MED WG.1/11	Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

Documents d'information

- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.1 Liste des documents
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.2 Liste des participants
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.3 Report on the WMO/UNEP Workshop on Airborne Pollution of the Mediterranean Sea (Belgrade, 10-13 November 1987)
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.4 Report of the FAO/UNEP/IAEA/WHO ad hoc Meeting on Organotin Compounds (Athens, 5-7 October 1987)
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.5 Report of the FAO/UNEP/IAEA/WHO ad hoc Meeting on Organophosphorus Compounds (Athens, 18-20 November 1987)
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.6 Report of the IOC/FAO/UNEP ad hoc Meeting on Persistent Synthetic Materials (Athens, 14-16 October 1987)
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.7 Rapport de la consultation sur la pollution microbienne des zones côtières de la Méditerranée et les effets de santé associés. Projet mixte OMS/PNUE MED POL Phase II (Athènes, 22-26 septembre 1987). EUR/ICP/CEH 052, WHO, Copenhagen, 1988
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.8 Rapport de l'atelier scientifique sur l'eutrophisation dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme (Bologne, 2-6 mars 1987). Eutrophication dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme. MAP Technical Reports Series No. 21. UNEP, Athens, 1988
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.9 Liste des alertes et accidents enregistrés au R.O.C.C. entre août 1977 et décembre 1987
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.10 Report No. 33 - Preliminary Report on the intercalibration exercise of organochlorine compound measurements on shrimp homogenate MA-A-3/OC and MA(S)-MED-86/OC and fish homogenate MA-B-3/OC and MA(F)-MED-86/OC. IAEA, Monaco, May 1987;
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.11 Report No. 34 - Trace element measurements on shrimp homogenate. Results of the worldwide intercomparison run MA-A-3/TM and of the MED POL exercise MA(S)MED-86/TM. IAEA, Monaco, June 1987;
- UNEP(OCA)/MED WG.1/Inf.12 Report No. 35 - Results of MED POL II exercise for the intercomparison of trace element measurements on fish tissue homogenate MA(F)-MED-86/TM. IAEA, Monaco, April 1988.

Reference documents

- UNEP/IG.74/5 Rapport de la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Athènes, 7-11 septembre 1987)
- UNEP/WG.160/13 Rapport de la Cinquième réunion du Groupe de travail pour la Coopération scientifique et technique pour le MED POL (Athènes, 6-10 avril 1987)
- UNEP/WG.150/8 Rapport de la réunion des Structures focales nationales du Centre régional de lutte contre la pollution (ROCC) (Malte, 23-27 février 1987)
- UNEP/WG.163/9 Rapport de la Première réunion des structures focales nationales du Centre pour les aires spécialement protégées en Méditerranée (Athènes, 1-4 juin 1987)
- IUCN/UNEP/MEDU/MM-IC/5 Rapport de la réunion consultative conjointe d'experts sur la conservation du phoque-moine de Méditerranée (Athènes, 11-12 janvier 1988)
- UNEP/FAO Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité de certaines substances (activité G). Rapports finaux sur les projets ayant trait à la toxicité (1983-85). MAP Technical Reports Series No. 10. UNEP, Athens, 1987
- UNEP/FAO/WHO Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le mercure et les composés mercuriels. MAP Technical Reports Series No. 18. UNEP, Athens, 1987
- UNEP/IOC Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole. MAP Technical Reports series No. 19. UNEP, Athens, 1988
- UNEP/WHO Etudes épidémiologiques relatives aux critères de la qualité de l'environnement pour les eaux servant à la baignade, à la culture de coquillages (activité D). Rapport final sur le projet sur la relation entre la qualité microbienne des eaux marines côtières et les effets sur la santé (1983-86). MAP Technical Reports Series No. 20. UNEP, Athens, 1988
- UNEP/UNESCO/FAO Eutrophication dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme. MAP Technical Reports Series No. 21. UNEP, Athens, 1988

UNEP/FAO

Etude des modifications de l'écosystème dans les zones  
soumises à l'influence des polluants (activité I).  
MAP Technical Reports Series No. 22. UNEP, Athens,  
1988

EUR/ICP/CEH 053

Aspects liés à la santé de la lutte contre la  
pollution marine en Méditerranée. Rapport sur une  
consultation de l'OMS (Copenhague, 29 juin-3 juillet  
1987). OMS, Bureau régional de l'Europe, Copenhague,  
1988.

## Annexe IV

### Surveillance continue du transfert des polluants à la mer Méditerranée par la voie atmosphérique

#### Visée générale

1. Cette surveillance continue a pour but de fournir une information sur la charge polluante atteignant la mer Méditerranée par la voie atmosphérique et de développer les capacités de prévoir la pollution de cette nature et d'assurer ainsi une base aux mesures de lutte et de réduction.
2. La surveillance continue reposera sur les travaux des centres de recherche nationaux désignés par leurs gouvernements respectifs.
3. Les principaux objectifs du programme sont les suivants:
  - évaluer l'importance du transfert et du dépôt atmosphériques des contaminants d'origine tellurique jusqu'aux eaux côtières et du large en Méditerranée;
  - évaluer le niveau de la contamination véhiculée par l'atmosphère pour les substances en traces susceptibles d'altérer la qualité de vie des populations littorales;
  - identifier les sources et les régions génératrices de ces contaminants atmosphériques;
  - mettre au point des modèles prévisionnels de la contamination par voie aérienne du milieu méditerranéen afin de fournir la base nécessaire aux actions à venir.

#### Mesures effectuées

4. Les zones de surveillance continue comprendront : i) les zones d'impact directement soumises aux effets de sources locales identifiables de pollution de l'air (à savoir les agglomérations urbaines et les zones industrielles importantes du littoral) et ii) les zones de référence (pollution naturelle) non directement soumises aux effets de sources locales identifiables de pollution de l'air. Les stations de surveillance des zones de référence devraient être exposées la plupart du temps à l'air marin et se trouver à des sites côtiers écartés, sur des îles méditerranéennes ainsi que sur des plateformes off shore. Des renseignements complémentaires pourraient être obtenus, lors de croisières, à bord de navires de recherche.
5. En raison de la variabilité prévue, dans le temps, des concentrations et flux de contaminants, tout programme de surveillance continue devrait être mené sur plusieurs années sans interruption. En outre, comme l'objectif ultime consiste à prévoir les apports de contaminants atmosphériques, on devrait s'employer parallèlement à modéliser le transfert et le dépôt atmosphériques des contaminants aux différentes échelles spatiales envisagées. Les modèles devraient être progressivement étalonnés à l'aide des données recueillies lors des mesures effectuées sur le terrain.

6. Les polluants atmosphériques à surveiller en permanence comprennent :
- a) les contaminants inorganiques, organiques et radioactifs en rapport avec les eaux marines, la vie marine et la vie humaine le long du littoral;
  - b) les traceurs des sources naturelles et anthropogènes;
  - c) les paramètres météorologiques.

La liste des polluants dont la surveillance continue est recommandée figure à l'appendice I.

7. Procédure d'échantillonnage

7.1 Fréquence d'échantillonnage : la durée de l'échantillonnage pour les déterminations des concentrations dans l'air et la pluie ne devraient généralement pas dépasser une semaine. Si possible, une fréquence d'échantillonnage plus élevée, sur une base quotidienne, voire même plus courte, serait souhaitable pour certains contaminants. Cette procédure permettrait d'utiliser les données recueillies sur le terrain pour les exercices d'étalonnage des modèles.

7.2 Aérosols : pour réduire au minimum les problèmes posés par la contamination des échantillons et celle survenant au cours de l'analyse, l'utilisation d'échantillonneurs à filtre d'aérosols à grand volume (comme pour les stations du réseau BAPMON de l'OMM) est recommandée et l'on doit recourir à des prélèvements spécifiques distincts pour les contaminants inorganiques et organiques. Il est recommandé, lors de la première phase du programme de surveillance continue, d'accorder la priorité à l'échantillonnage de contaminants inorganiques, radionucléides y compris. Il convient d'analyser les paramètres chimiques suivants :

- métaux lourds : Cd, Pb - en première priorité  
Cu, Zn - en deuxième priorité
- d'autres éléments inorganiques indicateurs de contributions naturelles et anthropogènes : Na, Al,  $SO_4^{2-}$ ;
- radionucléides:  $^{137}Cs$ , éléments transuraniens. Etant donné les très faibles niveaux de ces contaminants, l'analyse peut nécessiter l'emploi d'échantillons de filtre regroupés intégrant jusqu'à un mois d'échantillonnage;
- Composés organiques : PCB, DDT, HCH (hexachlorocyclohexanes), PAH et divers hydrocarbures particuliers.

Si les conditions le permettent, il conviendrait d'étudier également d'autres paramètres tels que :

- carbone élémentaire, fluorures ;
- métaux lourds comme Hg, Sn, As, Se.



En outre, des renseignements utiles sur les répartitions des tailles des particules des contaminants atmosphériques peuvent être obtenus grâce à l'emploi d'échantillonneurs à impact à cascade de grand volume. Ce procédé permet d'améliorer les modèles de calcul des flux de dépôt sec.

7.3 Phase gazeuse : il conviendrait d'opérer la surveillance continue de l'ozone au cours de la saison estivale et, si nécessaire (par exemple, à certains sites d'impact), tout au long de l'année. Cette procédure est particulièrement indiquée aux stations où les hauts niveaux d'ozone prévus peuvent engendrer un smog photochimique et retentir sur la transformation de certains composés organiques tels que les hydrocarbures.

7.4 Dépôts atmosphériques : en raison des difficultés d'échantillonnage, des mesures directes des dépôts secs, pour les contaminants atmosphériques, ne peuvent être considérées comme réalisables au stade actuel lors d'un programme de surveillance continue. Il est recommandé d'estimer le flux de dépôts secs en utilisant les données de concentration dans les aérosols et des modèles pertinents de dépôt à la surface de la mer.

Les dépôts humides (pluie) devraient théoriquement être recueillis lors de chaque phénomène de précipitation. Du fait des progrès récents de l'instrumentation, il est recommandé d'employer un dispositif entièrement automatisé, analogue à celui utilisé dans le réseau BAPMON de l'OMM. Toutefois, les collectes de pluie systématiques à chaque phénomène de précipitation peuvent ne pas être réalisables dans toutes les stations. Il est donc recommandé de collecter les précipitations sur une base hebdomadaire. Pour les contaminants comme les métaux lourds et les composés organiques, les protocoles d'échantillonnage doivent être différents des procédures types utilisées pour les principaux ions. Il est par conséquent conseillé d'installer trois collecteurs de pluie à chaque station :

- un collecteur pour le pH, l'acidité, l'alcalinité, la conductivité et les principaux ions : la procédure BAPMON type est recommandée ;
- un pour les métaux lourds et les radionucléides : il convient d'acidifier au préalable les flacons de collecte de pluie ;
- un pour les composés organiques : la surface de collecte devrait être constituée d'acier inoxydable. Le traitement de l'échantillon de pluie devrait répondre aux procédures adoptées dans le programme MED POL pour les composés organiques dans l'eau de mer.

On devrait attribuer la première priorité à l'installation de deux collecteurs de pluie : l'un pour les principaux ions et l'autre pour les métaux lourds et radionucléides.

7.5 Paramètres météorologiques mesurés au cours des périodes d'échantillonnage : les sites d'échantillonnage devraient se trouver le plus près possible ou au sein même d'une station météorologique importante telle qu'une station de surveillance annexe ou une station principale.

Les relevés d'échantillonnage devraient s'accompagner des relevés chronologiques des phénomènes de précipitation intervenus pendant la période d'échantillonnage. Ces relevés devraient comporter les moments auxquels a débuté et s'est achevé le phénomène de précipitation ainsi que les renseignements concernant l'intensité de celui-ci, de préférence sur une base horaire.

De plus les relevés d'échantillonnage devraient s'accompagner de données sur la vitesse et la direction du vent, les températures de l'air et de la mer, l'humidité et d'autres phénomènes météorologiques.

Si ces données ne sont pas disponibles ou représentatives à la station météorologique importante la plus proche, elles doivent être relevées au site d'échantillonnage pendant les périodes où celui-ci est effectué.

#### 8. Méthodes d'analyse

Il est recommandé d'utiliser les meilleures techniques disponibles soit dans les divers laboratoires soit dans les laboratoires centraux désignés par les pays participants pour pratiquer les analyses dans le cadre du programme. Les techniques devraient reposer sur les méthodes de référence qui ont été fournies aux laboratoires participants par l'OMM et le PNUE.

Il convient de réaliser des inter-comparaisons et des inter-étalonnages des méthodes d'analyse, ces exercices étant coordonnés par les divers pays hôtes ou par des organisations internationales.

#### 9. Notification des données et échange d'informations

Les données recueillies dans les stations de surveillance de la pollution naturelle devraient être notifiées sur la base de la moyenne établie par semaine pour la chimie des précipitations et sur une base quotidienne pour les concentrations de polluants dans l'air (particules). Les formulaires correspondants, calqués sur les formulaires BAPMON existants de l'OMM, sont présentés aux appendices II et III. Les relevés nationaux annuels de données devraient être adressés à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (Unité MED) au plus tard le 1er mars de l'année suivante. Des copies de tous les relevés nationaux devraient être adressées à l'OMM qui est l'instance coordonnant les activités dans le cadre du MED POL. Au début du programme de surveillance continue, l'opération du Centre de données BAPMON de l'OMM (National Climatic Center, Asheville, Caroline du Nord, Etats-Unis) pourrait être utilisée pour le traitement préliminaire et le stockage des données. Sinon, un centre régional de données devrait être désigné à cette fin.

Les relevés nationaux provenant des stations d'impact et contenant des résultats généralisés devraient également être adressés annuellement à l'Unité MED avant le 1er mars de l'année suivante.

Des rapports de synthèse sur les activités nationales relatives à l'étude de la pollution de la mer Méditerranée par la voie atmosphérique (comportant notamment des renseignements sur le programme et les projets nationaux, les laboratoires avec leurs potentialités et leurs besoins, les scientifiques prenant part aux études, croisières, réunions, etc.) pourraient être très utiles en vue d'une planification et d'une coordination plus poussées du programme. Ces renseignements devraient être communiqués avant la fin 1988 à l'Unité MED et l'OMM par l'entremise des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et être ensuite actualisés chaque année.

Les pays qui ont adhéré au programme devraient désigner une ou plusieurs stations de surveillance pour le programme et communiquer les informations concernant les stations à l'Unité MED en utilisant le formulaire présenté à l'appendice IV.

#### 10. Assistance et formation

L'assistance mutuelle bilatérale et multilatérale lors de la mise en oeuvre du programme devrait être encouragée par le biais de services de consultants, de croisières communes, de la formation en cours d'emploi, etc. L'assistance devrait être octroyée aux institutions participantes afin que celles-ci se procurent les appareils d'échantillonnage nécessaires grâce aux fonds disponibles pour la composante "surveillance continue" du MED POL. Les stages de formation de l'OMM sur la pollution atmosphérique naturelle qui sont organisés chaque année en anglais et en français devraient être exploités au mieux pour la formation.

#### 11. Inventaires des émissions de polluants

Le rassemblement et la compilation des données sur les émissions de polluants constituent une importante condition préalable à l'établissement de modèles de calcul fiables. La collecte de données sur les émissions devraient être entreprise le plus tôt possible en recourant à des méthodologies communes.

#### Modélisation

12. La modélisation du transfert, de la diffusion, de la transformation et du dépôt des polluants atmosphériques est un élément indispensable du programme aussi bien pour l'interprétation des résultats de la surveillance que pour l'évaluation et la prévision de la pollution d'origine atmosphérique. Quand des modèles adéquats seront mis au point et validés sur la base des données de la surveillance continue, la modélisation constituera le principal moyen pour procéder à ces évaluations et prévisions.

13. Les institutions nationales participant au programme devraient, si possible, établir des modèles de calcul destinés à l'interprétation des résultats expérimentaux. En outre, un institut météorologique de la région devrait être désigné afin de coordonner les activités de modélisation, de collecter les données pertinentes et de procéder à l'établissement de modèles de calcul du transfert et du dépôt des polluants atmosphériques pour l'ensemble de la région.

14. On doit considérer que les deux ordres d'échelle horizontale suivants sont d'une importance primordiale pour la modélisation :

- échelles locales (de l'ordre de 100 km) ; et
- échelles régionales (de l'ordre de 1000 km et davantage).

Sur ces échelles de l'un et l'autre ordre, on doit mener deux études distinctes : a) émission, diffusion horizontale et verticale, taux de dépôt sec et humide, et b) paramètres de circulation météorologique.

15. Au stade initial de l'exécution du programme, on pourrait appliquer un modèle lagrangien à trajectoire en retour sur une strate en raison de sa simplicité et de son coût de calcul relativement peu élevé. Toutefois, étant donné d'abord les progrès intervenus dans les capacités de calcul puis la meilleure compréhension des processus en jeu, des modèles eulériens plus sophistiqués et potentiellement plus puissants, notamment ceux basés sur des hypothèses de clôture d'un ordre supérieur et un traitement plus approprié de l'orographie, deviennent disponibles au sein de la communauté scientifique et des services météorologiques de la région. Il conviendrait d'utiliser un modèle eulérien séquentiel pour la simulation de certains des cas les plus critiques de dispersion et de transfert des contaminants sur le bassin méditerranéen alors qu'un modèle climatologique pourrait être utilisé sur une échelle saisonnière.

16. Deux procédés s'offrent pour obtenir les données météorologiques pertinentes. Le premier consiste à exploiter les relevés météorologiques existants afin d'identifier les régimes météorologiques prédominants dans la région ou dans les zones locales et d'estimer le transfert et le dépôt des polluants d'après les données obtenues de cette façon. L'autre procédé consiste à se servir de modèles atmosphériques généraux à mailles fines à grande échelle synoptique comme d'instruments d'interpolation à quatre dimensions. L'un et l'autre procédés présentent des avantages et des inconvénients et il incombe de poursuivre les recherches à cet égard.

17. La mise au point et l'amélioration des modèles, la paramétrisation des processus de transfert, de diffusion, de transformation et de dépôt, la compilation des données météorologiques et les modèles de calcul de champs de données météorologiques seront mis en oeuvre au titre de la composante "recherche" du MED POL.

Appendice 1

Liste de paramètres recommandés

	<u>Programme courant</u>	<u>Programme élargi</u>
<u>Précipitation</u>		
pH	+	+
Conductivité	+	+
Acidité	+	+
Alcalinité	+	+
$\text{SO}_4^{2-}$ -S	+	+
$\text{NH}_4^+$	+	+
$\text{NO}_3^-$ -N	+	+
Na	+	+
K	+	+
Mg	+	+
Ca	+	+
Cl	+	+
Cd	+	+
Pb	+	+
Cu	+	+
Zn	+	+
Radionucléides	-	+
Composés organiques	-	+
Quantité de la précipitation	+	+

<u>Particules</u>	<u>Programme courant</u>	<u>Programme élargi</u>
SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup> -S	-	+
Na	-	+
Al	-	+
Cd	+	+
Pb	+	+
Cu	-	+
Zn	-	+
Radionucléides	-	+
Composés organiques	-	+
Matières particulaires en suspension	+	+
Volume d'air	+	+
 <u>Gaz</u>		
O <sub>3</sub> *)	+	+
 <u>Paramètres météorologiques</u>		
Vitesse du vent	+	+
Direction du vent	+	+
Température de l'air	+	+
Température à la surface de la mer **)	+	+
Point de rosée	+	+
Humidité relative	+	+
Pression barométrique	+	+

\*) aux stations d'impact

\*\*\*) s'il y a lieu

Appendice 2

Weekly Precipitation Data Form

MAIL TO:

\_\_\_\_\_  
1 Agency

\_\_\_\_\_ Station name

\_\_\_\_\_ Site Address

Country			Area			Site			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Agency	Project		Time
<input type="text" value="0"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11	12	13	14

Sample start day \_\_\_\_\_ →

Year		Month		Day	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
15	16	17	18	19	20

Have siting criteria changed? Yes  No

Parameter Name	Method	Units	Parameter Code	Method	Units	DP	Value
Precip (NG)	Volumetric	mm	(23-32) 6 5 3 0 1 7	1 2 9 0	(33-36)		
Precip (SG)	Volumetric	mm	(37-46) 6 5 3 0 1 8	1 2 9 0	(47-50)		
pH	Glass Electrode	pH	(51-60) 6 5 3 0 2 8	1 6 1	(61-64)		
Conductivity	Cond. Cell	µS/cm	(65-74) 6 5 3 0 3 8	1 6 9	(75-78)		

Parameter Name	Method	Units	Parameter Code	Method	Units	DP	Value
Na		mg/l	(23-32) 6 5 3 1 1	6 2	(33-36)		
K		mg/l	(37-46) 6 5 3 1 2	6 2	(47-50)		
Mg		mg/l	(51-60) 6 5 3 1 3	6 2	(61-64)		
Ca		mg/l	(65-74) 6 5 3 1 4	6 2	(75-78)		

Parameter Name	Method	Units	Parameter Code	Method	Units	DP	Value
Cl		mg/l	(23-32) 6 5 3 1 6	6 2	(33-36)		
NH <sub>4</sub> -(N)		mg/l	(37-46) 6 5 3 1 8	6 2	(47-50)		
NO <sub>3</sub> -(N)		mg/l	(51-60) 6 5 3 2 1	6 2	(61-64)		
SO <sub>4</sub> -(S)		mg/l	(65-74) 6 5 3 2 2	6 2	(75-78)		

Parameter Name	Method	Units	Parameter Code	Method	Units	DP	Value
Acidity	Alkaline Tit.	µeq/l	(23-32) 6 5 3 3 0	8 1 6 7	(33-36)		
Alkalinity	Alkaline Tit.	µeq/l	(37-46) 6 5 3 3 1	8 1 6 7	(47-50)		
			(51-60)		(61-64)		
			(65-74)		(75-78)		

Parameter Name	Method	Units	Parameter Code	Method	Units	DP	Value
Cd		µg/l	(23-32) 6 5 3 3 2	6 3	(33-36)		
Pb		µg/l	(37-46) 6 5 3 3 7	6 3	(47-50)		
Cu		µg/l	(51-60) 6 5 3 3 3	6 3	(61-64)		
Zn		µg/l	(65-74) 6 5 3 3 8	6 3	(75-78)		

\* (NG) Denotes National Gauge  
(SG) Denotes Sampling Gauge





Appendice 4

Renseignements de base sur chaque station

Nom de la station : \_\_\_\_\_

Institution nationale responsable : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ No de tel : \_\_\_\_\_

Latitude : \_\_\_\_\_ Longitude : \_\_\_\_\_

Altitude : \_\_\_\_\_

Distance à la station météorologique la plus proche : \_\_\_\_\_

Zone environnante (terre agricole, forêt, sources d'émission importantes, etc., si possible). Si la station est intégrée dans un réseau de surveillance continue, veuillez le préciser) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Paramètres surveillés : a) à l'heure actuelle \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

b) en prévision \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Equipement disponible : a) pour l'échantillonnage \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

b) pour l'analyse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Annexe V

Budget pour 1989

SECTION I

CHAPITRE 3 - MED POL - SURVEILLANCE CONTINUE

	m/m	Approuvé 1989
<hr/>		
1. PERSONNEL <u>A/</u>		
(a) <u>Experts/personnel</u>		
- Expert FAO des pêches, P-5	12	68,000
- Spécialiste OMS, P-5	12	70,000
- Technicien d'entretien AIEA, P-3	12	63,000
<hr/>		
Sous-total 1(a)		201,000
<hr/>		
(b) <u>Consultants</u>		35,000
<hr/>		
Sous-total 1(b)		35,000
<hr/>		
(c) <u>Appui administratif</u>		
- Secrétaire FAO Athènes, Local, G-3	12	11,000
- Secrétaire OMS Athènes, Local, G-4	12	12,000
- Secrétaire OMS Copenhague, Local, G-4	6	10,000
- Laborantine AIEA Monaco, Local, G-4	12	28,000
<hr/>		
Sous-total 1(c)		61,000
<hr/>		
Total pour cet élément		297,000
<hr/>		
2. VOYAGES <u>B/</u>		
- FAO		12,000
- UNESCO/COI		6,000
- OMS		12,000
- OMM		8,000
- AIEA		24,000
<hr/>		
Total pour cet élément		62,000
<hr/>		

A/ Le coût du personnel du PNUE travaillant pour le MED POL est inscrit au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

B/ Les frais de voyage du personnel du PNUE au titre du MED POL sont inscrits au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

---

 Approuvé  
1989
 

---

## 3. SOUS-TRAITANCE

Mise en oeuvre du protocole sur la pollution  
d'origine tellurique:

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| - | Projet-pilote sur la surveillance continue des substances cancérigènes, tératogènes ou mutagènes, y compris la sélection d'une méthode, la préparation de l'évaluation et les mesures proposées | 35,000 |
| - | Détermination et catégorisation des produits, installations et divers procédés de remplacement susceptibles de réduire la pollution du milieu marin méditerranéen                               | 10,000 |
| - | Etude de la situation actuelle dans la région concernant les produits, installations et divers procédés occasionnant ou susceptibles d'occasionner une pollution notable du milieu marin        | 10,000 |
| - | Assistance octroyée aux pays pour la mise en oeuvre du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (experts, formation, etc.)   | 55,000 |

Assurance de la qualité des données:

- |   |  |         |
|---|--|---------|
| - | Inter-étalonnage et cours de formation sur la détermination de la pollution microbiologique  | 15,000  |
| - | Inter-étalonnage et cours de formation sur la détermination du mercure organique   | 15,000  |
| - | Cours de formation sur l'analyse des données et séries chronologiques de la physique océanographique   | 15,000  |
| - | Achat de matériel normalisé et matériaux de référence à distribuer aux laboratoires  | 23,000  |
| - | Exercices conjoints sur la surveillance continue et l'intercomparaison des résultats y compris l'échantillonnage et l'analyse d'échantillons fractionnés, l'assistance d'experts aux laboratoires pour l'échantillonnage, l'analyse, la présentation et l'évaluation des résultats | 100,000 |
-

	Approuvé 1989
<u>Surveillance continue:</u>	
- Assistance octroyée dans le cadre des accords sur les programmes de surveillance continue	580,000
<b>Total pour cet élément</b>	<b>858,000</b>
<b>4. REUNIONS/FORMATION/JOURNEES D'ETUDE/BOURSES</b>	
<u>REUNIONS:</u>	
- Comité scientifique et technique	55,000
<u>Assurance de la qualité des données:</u>	
- Réunion consultative <u>ad hoc</u> sur le traitement des données	7,500
- Réunion consultative <u>ad hoc</u> sur la surveillance continue	7,500
<u>FORMATION:</u>	
- Formation en cours d'emploi (par l'intermédiaire du secrétariat)	80,000
<u>BOURSES:</u>	
- Participation aux réunions	35,000
<b>Total pour cet élément</b>	<b>185,000</b>
<b>5. MATERIEL</b>	
<u>(a) Consomptible:</u>	
Pièces détachées pour le service commun d'entretien (par l'intermédiaire de l'AIEA)	35,000
<u>(b) Non consomptible:</u>	
Matériel de laboratoire (destiné au LIRM), achat et entretien	20,000
<b>Total pour cet élément</b>	<b>55,000</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 3</b>	<b>1,457,000</b>

SECTION I  
CHAPITRE 4 - MED POL - RECHERCHE

	Approuvé 1989
<hr/>	
A. SOUS-TRAITANCE	
Activités A-L	285,000
<hr/>	
Total pour cet élément	285,000
<hr/>	
B. REUNIONS	
Réunion consultative sur la détermination de la pollution microbiologique dans les eaux marines côtières de la Méditerranée (Activité A/D/K)	15,000
Réunion consultative sur les programmes et mesures liées à l'article 7 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Activité E)	15,000
Journées d'étude sur la surveillance continue et l'évaluation de la pollution transférée par l'atmosphère (Activité L)	15,000
<hr/>	
Total pour cet élément	45,000
<hr/>	
TOTAL CHAPITRE 4	330,000
<hr/>	

## SECTION I

CHAPITRE 5 - CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

	m/m	Approuvé 1989
<b>1. PERSONNEL</b>		
<b>(a) <u>Experts/personnel</u></b>		
- Directeur, P-5	12	68,000
- Expert technique, P-4	12	60,000
<b>(b) <u>Consultants</u> <u>1/</u></b>		
		53,000
<b>(c) <u>Appui administratif</u></b>		
- Assistant Administratif, G-4	12	20,000
- Administrateur chargé de l'information, G-4	12	20,000
- Secrétaire bilingue/Opérateur de traitement de texte, G-3	12	17,000
- Dactylographe/téléphone/telex, G-2	12	14,500
- Gardien-Reproducteur des documents, G-2	12	14,500
<b>2. VOYAGES</b>		16,000
<b>3. SOUS-TRAITANCE</b>		-
<b>Total pour cet élément</b>		<b>283,000</b>
<b>4. REUNIONS/FORMATION/JOURNEES D'ETUDE/BOURSES</b>		
- bourses		5,000
- Formation, Journées d'études		80,000
<b>Total pour cet élément</b>		<b>85,000</b>

1/ Pour hydrocarbures et produits chimiques

	Approuvé 1989
5. MATERIEL	
(a) Matériel consommable total	5,000
(b) Matériel non-consommable total	4,000
Total pour cet élément	9,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX	
- location	pays hôte
- Entretien	2,000
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL	-
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	7,000
9. DIVERS	38,000
Total pour cet élément	47,000
TOTAL CHAPITRE 5	424,000

SECTION II  
CHAPITRE 3 - AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

	m/m	Approuvé 1989
1. PERSONNEL		
(a) Experts/Consultants		
- Expert	12	50,000
- Documentaliste	12	40,000
- Consultants		60,000
(b) Appui administratif		
- Secrétaire	12	8,000
- Chauffeur	12	5,000
2. VOYAGES		15,000
3. SOUS-TRAITANCE		10,000
4. REUNIONS		15,000
5. MATERIEL		
- Consomptible		2,000
- Non-consomptible		3,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays hôte
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		5,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		15,000
9. DIVERS		
- Communication, affranchissements postaux, fret		12,000
- Représentation		2,000
- Divers		3,000
<b>TOTAL CHAPITRE 3</b>		<b>245,000</b>



Annexe VI

Composés organostanniques

MESURES PROPOSEES POUR ADOPTION PAR LES PARTIES CONTRACTANTES

Sur la base de l'évaluation établie conjointement par la FAO, l'OMS, l'AIEA et le PNUE (UNEP(OCA)/MED WG.1/7), les recommandations ci-après concernant les composés organostanniques sont soumises au Comité scientifique et technique pour qu'il les prenne en considération en vue de leur transmission par le secrétariat à la prochaine réunion des Parties contractantes:

Les Parties contractantes conviennent:

- a) à compter du 1er janvier 1991, d'interdire l'emploi de préparations contenant des composés organostanniques destinées à prévenir les salissures par les microorganismes, les plantes ou les animaux:
  - sur les coques des bateaux d'une longueur hors tout (telle que définie par la norme ISO No 8666) de moins de 25 m;
  - toute structure, matériel ou appareil utilisé en mariculture;
- b) de faire rapport au secrétariat sur les mesures prises conformément à la présente décision.

MESURES RECOMMANDEES AUX PARTIES CONTRACTANTES

Il est proposé que les Parties contractantes approuvent les mesures suivantes:

- a) élaboration d'un code de bonne conduite afin de réduire au minimum la contamination du milieu marin à proximité des chantiers, bassins de radoub, etc. où les navires sont débarrassés de leur ancienne couche antisalissures pour être ensuite repeints;
- b) encouragement du développement ultérieur de biocides de remplacement, acceptables sur le plan écologique, pour les peintures et revêtements antisalissures;
- c) transmission au secrétariat des informations pertinentes sur la production et l'utilisation des composés y compris leur utilisation actuelle dans les systèmes de refroidissement par eau;
- d) communication au secrétariat de tous les renseignements disponibles sur les produits de remplacement.

Annexe VII

Plan d'action en matière de gestion du phoque-moine  
de Méditerranée (Monachus monachus)

Introduction

1. Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont compris parmi les objectifs prioritaires à atteindre jusqu'en 1995 la protection du phoque-moine de Méditerranée (Gênes, 9-13 septembre 1985).
2. Les populations de phoque-moine de Méditerranée ont connu un déclin rapide et rude. Il est nécessaire que tous les pays de la Méditerranée entreprennent des actions concertées et effectives afin de renverser cette tendance.
3. Nombreux aspects de la biologie et du comportement du phoque-moine sont trop peu connus pour préparer une stratégie de gestion complète pour l'espèce, mais il demeure si peu de phoques que la recherche les concernant est devenue très difficile. La situation est trop critique pour reporter encore plus une action. Des plans doivent être établis en utilisant les meilleures données disponibles et être ensuite adaptés si nécessaire, lorsque des informations complémentaires sont obtenues. Il faut entreprendre une action maintenant.
4. Des propositions de diverses sources qui pourraient aider à sauver le phoque-moine de Méditerranée de l'extinction sont jointes au présent plan. L'opinion scientifique est divisée sur ce qui est approprié ou imprudent. Certaines actions éventuelles prêtent à controverse et pourraient impliquer des risques pour les phoques concernés. Il est connu que l'espèce est sensible et ses réactions à des observations de près ou à la capture sont incertaines. Cependant, pour une espèce en voie de disparition, le risque de rien faire peut être encore plus important et justifier une intervention active en tant que solution de dernier ressort. Il ne faudrait entreprendre de telles actions seulement qu'après que tout effort ait été fait pour évaluer et minimiser les risques comportés.
5. Les menaces principales pour le phoque-moine sont les massacres délibérés ou accidentels des adultes dûs en majeure partie aux pêcheurs; et les perturbations d'origine humaine dans les sites de reproduction. Toutes deux se sont accrues au fur et à mesure que les hommes et les phoques entrent en concurrence pour des ressources de plus en plus rares (poissons et zones littorales éloignées). La première priorité consiste à préserver les populations de phoques-moines restantes. La défi est alors de trouver cet équilibre délicat entre les exigences biologiques du phoque-moine et les utilisations faites par l'homme de la Méditerranée et de ses ressources, qui permettra à l'espèce de retrouver un niveau viable de population.
6. Le plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée met l'accent à la fois sur les actions immédiates et celles à plus long terme qui, si elles sont prises ensemble, pourraient parvenir à réduire suffisamment les pressions sur les populations de phoques restantes pour permettre un redressement graduel. Aucune action en elle-même n'est suffisante. Les différents éléments du plan de gestion se renforcent mutuellement et doivent être pris ensemble pour avoir une chance de succès.

### Réduction de la mortalité adulte

7. Une urgente campagne d'information parmi les pêcheurs dans toutes les zones où se trouvent des phoques doit viser à neutraliser leur antagonisme face au phoque-moine et à gagner leur appui pour les mesures de protection.

8. Les gouvernements devraient encourager la coexistence des pêcheurs et des phoques-moines en mettant au point des programmes qui réglementent et contrôlent les activités de pêche, fournissent des installations et des possibilités supplémentaires aux communautés locales de pêcheurs.

9. Les gouvernements devraient assurer une application stricte des réglementations interdisant l'utilisation de la dynamite dans les activités de pêche, le port d'armes à feu sur les bateaux et l'utilisation de toute autre technique de pêche illégale mettant en danger le phoque-moine.

10. Il conviendrait de mettre au point des filets de pêche améliorés que les phoques ne pourraient pas endommager ou dans lesquels ils ne pourraient pas s'emmêler; les pêcheurs devraient recevoir l'assistance nécessaire pour se convertir à l'utilisation de tels filets. Il est nécessaire de faire de la recherche sur les techniques visant à repousser les phoques du matériel ou des zones de pêche.

11. Les états qui n'ont pas encore octroyé de protection juridique au phoque-moine devraient y procéder immédiatement.

12. Il est fortement demandé aux gouvernements d'assurer que les mesures de protection existantes soient appliquées.

### Création d'un réseau de réserves marines

13. Tous les pays ayant encore des populations reproductrices de phoques-moines devraient entreprendre des efforts immédiats pour la protection stricte des sites de reproduction des phoques qui sont demeurés, en isolant les phoques de toute activité humaine incompatible.

14. Il est nécessaire de dresser un inventaire des grottes tout autour de la Méditerranée pour identifier les grottes de reproduction en vue de les inclure dans un réseau d'aires protégées pour les phoques-moines. Un tel travail a déjà été effectué pour des sites tels que la Sardaigne, la Grèce (les Sporades du Nord), la Tunisie (Galite) et devrait être prolongé pour couvrir d'autres régions.

15. Il conviendrait de créer un réseau de réserves marines dans toute la Méditerranée, couvrant à la fois les habitats de phoques déjà existants et les habitats potentiels, espacées de façon à être graduellement repeuplées au fur et à mesure que d'autres mesures de protection sont appliquées et que la population retrouve son niveau. Les réserves de phoques-moines devraient protéger les grottes appropriées ou autres sites de reproduction et de repos et être entourées d'une zone-tampon de 40 kilomètres couvrant les zones de pêche principales. Il conviendrait d'interdire ou de surveiller dans la zone-tampon la pêche pratiquée au moyen de filets ou d'autres techniques connues pour menacer ou être en conflit avec les phoques. Le développement littoral devrait être limité aux activités compatibles, et il conviendrait d'éviter dans ces zones une mise en valeur touristique intensive.

16. Les visites touristiques ou toute autre perturbation due à l'homme sur les sites de reproduction et de repos devraient être soigneusement règlementées; devraient être totalement interdites au cours de la saison de reproduction et lorsque les petits sont jeunes.

#### Recherche, collecte de données et rétablissement du statut

17. Tous les pays devraient encourager un programme intensif de collecte des données sur la biologie et l'écologie du phoque ainsi que sur les interactions phoques-pêcheries. Cette dernière recherche devrait comprendre les aspects économiques et sociologiques. Cette recherche devrait être menée de façon à ne pas accroître les menaces pesant sur toute population de phoques.

18. La création de réseaux nationaux d'observateurs est une façon extrêmement efficace de déterminer quelles zones sont d'importance particulière pour les phoques. Il est alors possible de déterminer le nombre exact de phoques dans ces zones par des études intensives utilisant, par exemple, des dispositifs de "caméra-piège". Les phoques aperçus devraient être mentionnés aux organismes nationaux appropriés ou aux points focaux nationaux.

19. Toutes les informations obtenues sur l'espèce devraient être compilées et évaluées sur une base régionale, éventuellement par un groupe d'experts sous l'égide de l'Unité MED du PAM/PNUE à Athènes et diffusées au moyen de son réseau d'échange d'informations.

20. Il conviendrait de créer un petit nombre de centres de sauvetage pour recevoir les phoques blessés et les petits abandonnés. Lorsqu'ils sont rétablis, ces phoques devraient être relâchés dans des zones protégées, de préférence dans la région où ils ont été originalement trouvés. Il conviendrait d'évaluer avec soin la survie de ces animaux et leur contribution pour les populations d'animaux sauvages.

21. Si toutes les autres tentatives faites pour renverser le déclin de l'espèce échouent, il faudrait envisager les mesures suivantes: reproduction en captivité; déplacement des individus isolés, non reproducteurs dans des groupes mieux protégés; et transfert des jeunes provenant de colonies saines dans des colonies aux effectifs insuffisants ou nouvellement établies. Toutes les précautions appropriées pour assurer le bien-être adéquat des animaux et le respect des accords internationaux devraient être prises.

22. Un projet-pilote en vue de déterminer la faisabilité pratique de tels programmes pourrait être approprié s'il n'accroît pas les risques pour la population sauvage qui demeure. Il conviendrait également d'évaluer la valeur d'un tel programme pour la conservation des effectifs concernés.

#### Programmes d'information

23. Un programme d'information s'adressant aux pêcheurs et aux communautés de pêche devrait avoir pour objectif de réduire le massacre des phoques et encourager la notification des phoques observés et autres observations au point focal approprié.

24. Il conviendrait de mettre au point des activités spéciales en matière d'information à l'intention des touristes et de l'industrie touristique dans les régions où le tourisme menace les zones de reproduction des phoques.

25. Il faudrait préparer du matériel d'information à l'intention des autorités militaires, promoteurs industriels et de l'industrie maritime sur les actions qu'ils peuvent entreprendre pour la conservation du phoque-moine.

26. Une vaste campagne en faveur de la protection du phoque-moine de Méditerranée devrait encourager l'appui du public pour les mesures de conservation.

27. Il conviendrait de mettre au point des programmes de formation à l'intention des gestionnaires d'aires spécialement protégées, responsables de réserves de phoques-moines.

#### Coordination, examen et financement

28. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a convenu que le bureau du PNUE/MEDU d'Athènes pourrait se charger de la responsabilité de coordonner les diverses activités.

29. Les principales fonctions de coordination consisteront à:

- a) collecter les données;
- b) créer un réseau d'information;
- c) mettre en place des aires protégées pour les phoques-moines; et
- d) faciliter des projets régionaux de recherche sur les phoques-moines.

30. La réunion consultative a proposé qu'une personne soit employée par le biais d'offres bénévoles ou bien de projets ou d'un contrat en vue de faciliter la coordination des activités existantes ou nouvelles en matière de recherche, protection et gestion.

31. Il conviendrait que le statut du phoque-moine et la teneur de ce plan de gestion soient examinés tous les deux ans par une réunion régionale d'experts et que le rapport de cette dernière soit soumis à la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de son approbation.

32. Les gouvernements, dont les populations locales de phoques-moines ont été exterminées, devraient offrir leur assistance aux pays ayant des populations restantes dans les efforts qu'ils font pour les protéger dans l'espoir que le rétablissement de l'espèce permettra son éventuelle ré-introduction dans toute sa gamme d'origine.